

Reventin-Vaugris

Le vallon de la Gerbole, un secteur en voie de protection



Les enjeux de la protection du vallon de Gerbole ont longuement été évoqués lors d'une réunion ce jeudi. Photo Le DL/Dominique Josset

Le vallon du Gerbole a été remarqué par l'État comme Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Cette zone de 740 ha s'étend principalement sur les communes de Reventin-Vaugris, des Côtes-d'Arey et dans une moindre mesure sur Vienne et Jardin. Dans ce cadre, un inventaire naturaliste complet a été fait et a dévoilé un milieu très riche en espèces vivantes, endémiques ou non, car sa situation géologique et géographique est particulière. Les communes de Reventin-Vaugris et des Côtes-d'Arey, avec le Département de l'Isère, souhaitent faire évoluer la protection de cet espace naturel en appliquant un arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB). Un APPB préserve les milieux nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales particulières. Celui-ci se veut de concilier les usages et les intérêts tout en préservant l'existant.

Pour établir cet APPB, il faudra en définir les modalités ainsi que le périmètre de protection. Ce sera fait en concertation entre les propriétaires intéressés et la commune.

C'est justement que qu'a précisé Nicolas Krautberger, chargé de mission auprès de la préfecture, lors de la réunion publique d'information du jeudi 18 septembre. En Isère, en octobre 2022, 95 sites couvrant environ 27 km² sont protégés par APPB. En début de réunion, Alain Oregia, premier adjoint à Reventin, Éliane Tonoli, conseillère déléguée à Reventin, et Pierre

Pelloux Prayer, adjoint aux Côtes-d'Arey, ont présenté le projet et affirmé leur volonté de préserver le secteur de la Gerbole. Certains propos n'ont pas manqué de faire réagir le public, dont certains présents avaient des avis divergents, notamment sur l'utilité de réaliser une telle réserve naturelle. Des précisions seront apportées courant 2026.